



# LUNCH PASS®

L'avantage extralégal  
qui fait la différence



# L'AVANTAGE EXTRALÉGAL PRÉFÉRÉ DES BELGES...

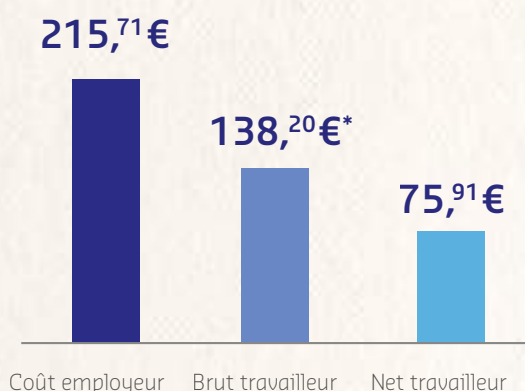
... car **fiscalement** très avantageux et cumulable avec d'autres avantages extralégaux



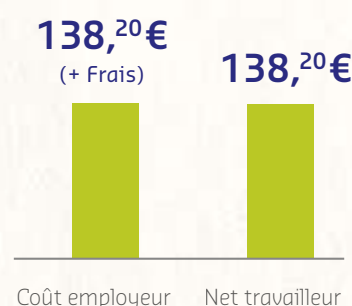
En offrant les Lunch Pass® (chèques repas de Sodexo), vous offrez un avantage qui aura un impact direct sur le pouvoir d'achat de vos collaborateurs. Du net pour vos collaborateurs et fiscalement intéressant pour vous car jusqu'à 56% moins cher que du salaire!

**100% DE NET POUR VOS COLLABORATEURS,  
ET EN PLUS FISCALEMENT TRÈS INTÉRESSANT!**

€ Pour vos collaborateurs  
si offert en salaire



Pour vos collaborateurs  
si offert en chèque repas



Jusqu'à  
**56%**  
d'avantage pour  
l'employeur

\* Augmentation salariale de 138,20€ (13,92% et 35% d'ONSS) sur base d'un isolé catégorie 1.

## Mais que dit **la loi**?

Pour bénéficier d'une exonération complète pour l'employeur et le bénéficiaire (cfr. A.R. 3/2/1998, l'A.R. 18/02/2003) certaines conditions doivent être respectées lors de l'octroi de chèques repas notamment :

- L'octroi doit être prévu dans une convention collective ou individuelle de travail;
- Octroi d'un chèque repas par jour presté;
- L'intervention de l'employeur est de 6,91€ maximum;
- L'intervention du collaborateur est de 1,09€ minimum;
- Le nombre de chèques repas doit être mentionné sur la fiche de paie;
- Le chèque repas ne peut se substituer à un salaire ou à un quelconque avantage;
- La validité des chèques repas est limitée à 1 an;
- Possibilité de combiner avec un restaurant d'entreprise (sous certaines conditions);
- L'octroi de chèque repas est non cumulable avec une indemnité de frais pour un même repas le même jour;
- Le travailleur doit pouvoir vérifier le solde ainsi que la durée de validité de ses chèques repas;
- La mise à disposition du chèque repas ne peut entraîner de coûts pour le travailleur sauf en cas de vol ou de perte de la carte;
- Les chèques repas ne peuvent être émis que par un émetteur agréé.



# LES LUNCH PASS® SUR LA SODEXO CARD® C'EST :



## LE PLUS GRAND RÉSEAU DE BELGIQUE

Acceptée dans près de 20.000\* points d'acceptation, allant du supermarché aux restaurants en passant par d'innombrables commerces de proximité, la Sodexo Card® devient l'alliée des achats de vos collaborateurs au quotidien.

2



## UNE SEULE CARTE, POUR TOUS LES AVANTAGES EXTRALÉGAUX ÉLECTRONIQUES

Les e-Eco Pass® et les e-Cadeau Pass® peuvent aussi être chargés sur la Sodexo Card®.



## GESTION ADMINISTRATIVE FORTEMENT SIMPLIFIÉE

Pour vos collaborateurs, le solde disponible est communiqué par e-mail, consultable en ligne et sur l'application mobile Sodexo4You. L'information concernant leur compte Sodexo est également disponible sur l'écran du terminal de paiement, le ticket de caisse, dans les e-mails ou SMS de notification ...



## TOUJOURS PLUS DE SÉCURITÉ

Plus de perte d'argent en cas de vol! Chaque Sodexo Card® est protégée par un code secret unique personnalisable. En plus, via un simple appel, Card Stop bloque votre Sodexo Card® contre tout risque d'utilisation frauduleuse et la carte est automatiquement remplacée.

\* à titre indicatif car le réseau est en constante évolution.

5

## TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOS COLLABORATEURS GRÂCE AU SODEXO4YOU

Site internet, newsletters mensuelles, application mobile, page Facebook ... Sodexo reste en contact permanent avec tous vos collaborateurs et fait de leur pouvoir d'achat sa priorité!



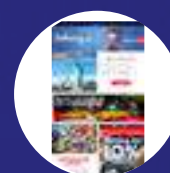
Application mobile



Coupons



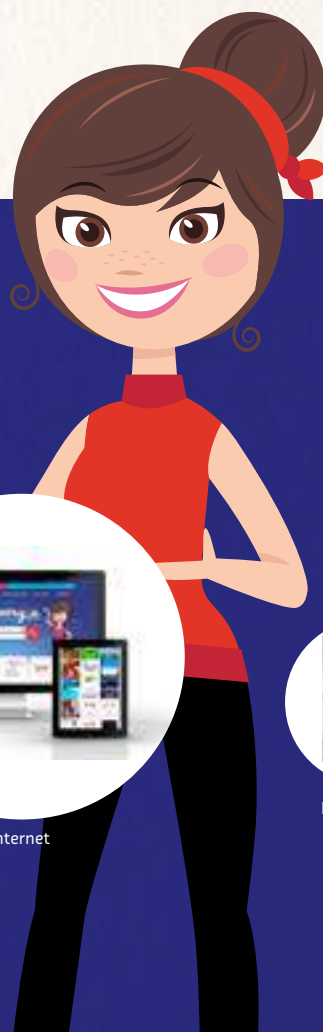
Site Internet



Newsletters



Réseaux sociaux





**LUNCH PASS® SUR LA SODEXO CARD®, LA GARANTIE DU RÉSEAU LE PLUS LARGE ET LE PLUS DIVERSIFIÉ !**



Magasin bio



Snack



Boulangerie



Friterie



Boucherie



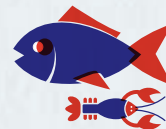
Marché



Supermarché



Restaurant



Poissonnerie

Et bien plus  
encore

**sodexo**  
dans le monde c'est :



**75 millions**

de consommateurs/jour



**80**

pays

**425.000**

collaborateurs



**19<sup>ème</sup>**

employeur mondial

Pour en savoir plus:  
[www.sodexobenefits.be](http://www.sodexobenefits.be)

Votre conseiller Sodexo Benefits & Rewards Services est à votre écoute :

 +32 (0)2 547 55 04

 [www.sodexobenefits.be](http://www.sodexobenefits.be)

 [infocom.svc.be@sodexo.com](mailto:infocom.svc.be@sodexo.com)

 [www.sodexo4you.be](http://www.sodexo4you.be)

 [www.facebook.com/sodexo4you](http://www.facebook.com/sodexo4you)